



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Mme Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite
municipalité,

Qu'une séance extraordinaire de la municipalité de Saint-Lucien se tiendra
JEUDI LE 29 JANVIER, À 19 h 30.

au bureau municipal situé au 5250, 7e Rang, Saint-Lucien

ORDRE DU JOUR

1. MOT DE BIENVENUE
2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR
4. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET « ANNÉE 2026 »
5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (2026-2027-2028)
6. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATION 2026 NUMÉRO 2026-183
7. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMERO 2026-184 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX
8. PÉRIODE DE QUESTIONS
9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Donné à Saint-Lucien, ce 28 janvier 2026.

Nadia Talbot
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir:

- bureau municipal, 5250, 7e rang à Saint-Lucien
- centre communautaire 5350, 7e rang à Saint-Lucien
- Site Internet et Facebook
- Bureau de poste Canada , 5250 7^e rang à Saint-Lucien

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28 janvier 2026 à



Nadia Talbot
Directrice générale et greffière-trésorière